

FICHE PRODUIT

iiiForall
emprunteur

FORALL EMPRUNTEUR CI


GROUPE **MNCAP**

Géré par MNCAP

Souscription en ligne

Caractéristiques

	Age limite de souscription	Age limite de garantie
Décès (DC)	Entre 18 et 85 ans Entre 18 et 65 ans pour In Fine	31/12 du 90 ^{ème} anniversaire
Perte Totale et Irréversible de l'Autonomie (PTIA)	Entre 18 et 65 ans	31/12 du 70 ^{ème} anniversaire
Incapacité temporaire de travail et Invalidité Permanente Totale (ITT/IPT)	Entre 18 et 65 ans	31/12 du 70 ^{ème} anniversaire
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	Entre 18 et 65 ans	31/12 du 70 ^{ème} anniversaire

Capitaux	Prêts assurables	Durée des prêts	Bénéficiaires	Résidents
<ul style="list-style-type: none"> • Mini : 10 000€ • Max : 5 000 000€ (et 75 000 prêt perso) 	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissables • Paliers • In-fine en DC/PTIA seulement • Relais avec prêt amortissable • Professionnels • Personnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts conso : Mini 12 mois / max 60 mois • Prêts amortissables : 360 mois max inclus diff 36m • max • Prêts in fine : 240 mois max (DC/PTIA) • Prêts relais : 36 mois max avec prêt amort 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques Françaises 	<ul style="list-style-type: none"> • France continentale • France métropolitaine/DROM/COM/Nouvelle Calédonie <p>Les résidents fiscalement en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Suisse et Portugal dont l'activité professionnelle est exercée en France peuvent souscrire uniquement au DC/PTIA. Pour les autres pays il faut remplir questionnaire « risque de séjour » et « risque professionnels »</p>

Garanties et prestations

Type de garanties

- Option 1 : Décès – PTIA
- Option 2 : Décès – PTIA – ITT – IPT – (ITP inclus couverture 6 mois)
- Option 3 : Décès – PTIA – ITT – IPT – IPP (ITP inclus couverture 6 mois)
- Option 4 : Décès seul

Garanties

- Remboursement forfaitaire
- ITP : 50% des échéances dues (180 jours max)
- IPP : N-33/33
- MNO en option: dos et psy dissociables
- Dos : 15 jours d'hospitalisation
- Psy : 15 jours d'hospitalisation
- Franchise ITT : 30, 60, 90, 120, 180 jrs (toutes compatibles avec rachat MNO)

Risque

- Risque professionnel : pas de majo pour manut/kms/hauteur
- Mais professions à risques à tarifier
- Risque sportif : sur étude
- Risque de séjour : sur étude
- Pas de différence tarif fumeur/NF

Frais (par personne) :

- Frais de dossier : 32€
- Frais d'association : 5€/an
- Frais de rejet pour non-paiement ou provisions insuffisantes : 9€

! Points importants :

- Tarif garanti
- Contrat irrévocable
- Tarif en CI
- Tarification Millésime
- Couverture des inactifs : Oui
- Couverture monde : Oui
- Profession réelle
- ITT possible si sans profession AVEC indemnités BS/QS valables 6mois donc effet a 6mois max
- Le bien doit être situé en France